
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 25 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0391 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Conseillers en Droits Humains, session 2019.

Ce sont :

CONSEILLERS EN DROITS HUMAINS

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BAKI JEAN-PIERRE	238217	18/01/83
2	BAYALA/BADO ANGE-EVELYNE MANUELLA	280248	15/01/88
3	GANSONRE TEGAWENDE	280249	20/05/83
4	KABORE SOMBOUDA MATHIAS	238224	31/12/80
5	KI MARTINA	216606	16/12/79
6	NOMBRE DAOUDA	239093	06/06/85
7	OUEDRAOGO ADAMA	200416	12/04/74
8	OUEDRAOGO OUSMANE	226316	07/06/87
9	OUEDRAOGO PATINDE MARIAM	304577	22/08/89
10	SANON LACINA	226501	19/11/80
11	SOW ADJARA	238238	15/04/82
12	TIENDREBEOGO/COMPAORE AGUIERATOU	200411	03/11/81
13	WEMBA ARZOUMA PROSPER	216619	25/06/82
14	YONLI BOULEMA	226322	09/08/82

Arrêté la présente liste à 14 nom(s).

CONSEILLERS EN DROITS HUMAINS

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

